



Extension du parc éolien de Gütsch en un temps record



E-40 / 600 kW
ENERCON

La centrale électrique d'Ursern, Andermatt a construit, à l'occasion de son centenaire en 2002, la première éolienne sur le Gütsch, au-dessus d'Andermatt à 2'332 m d'altitude

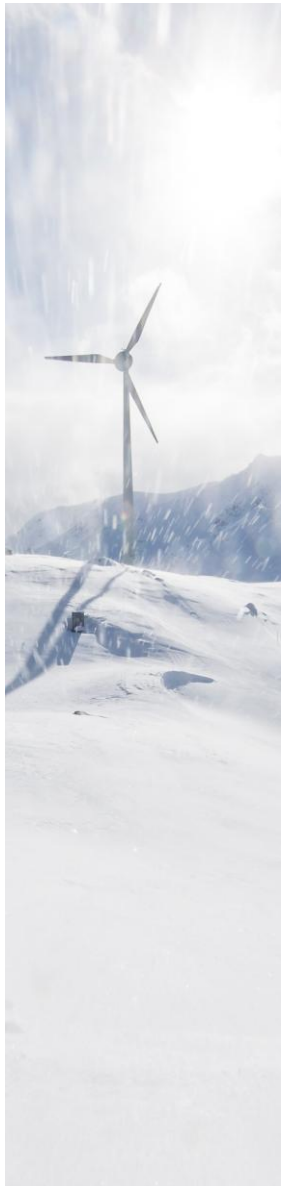
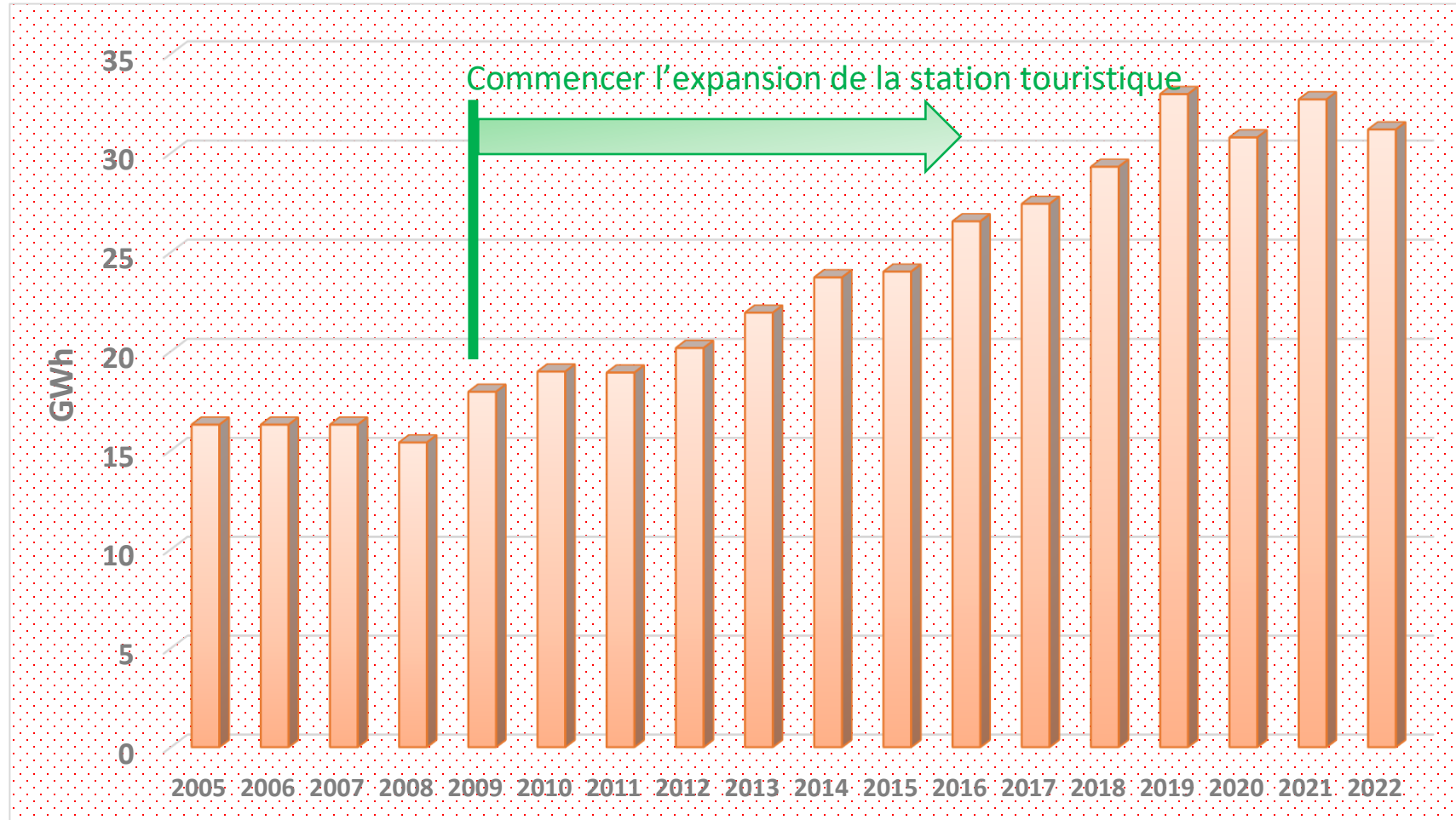




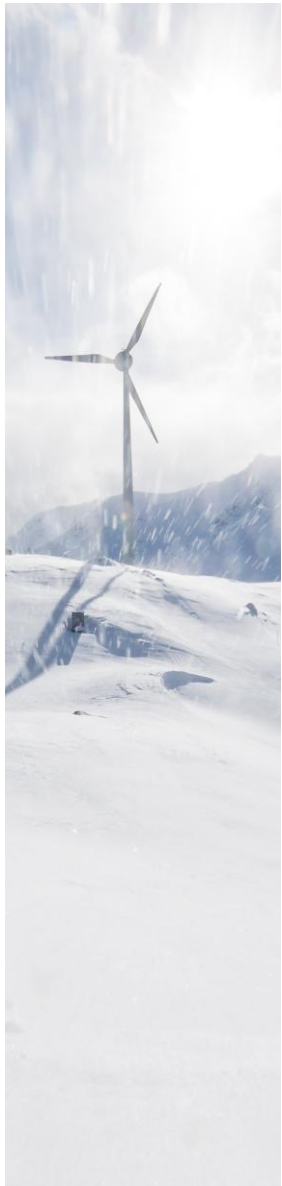
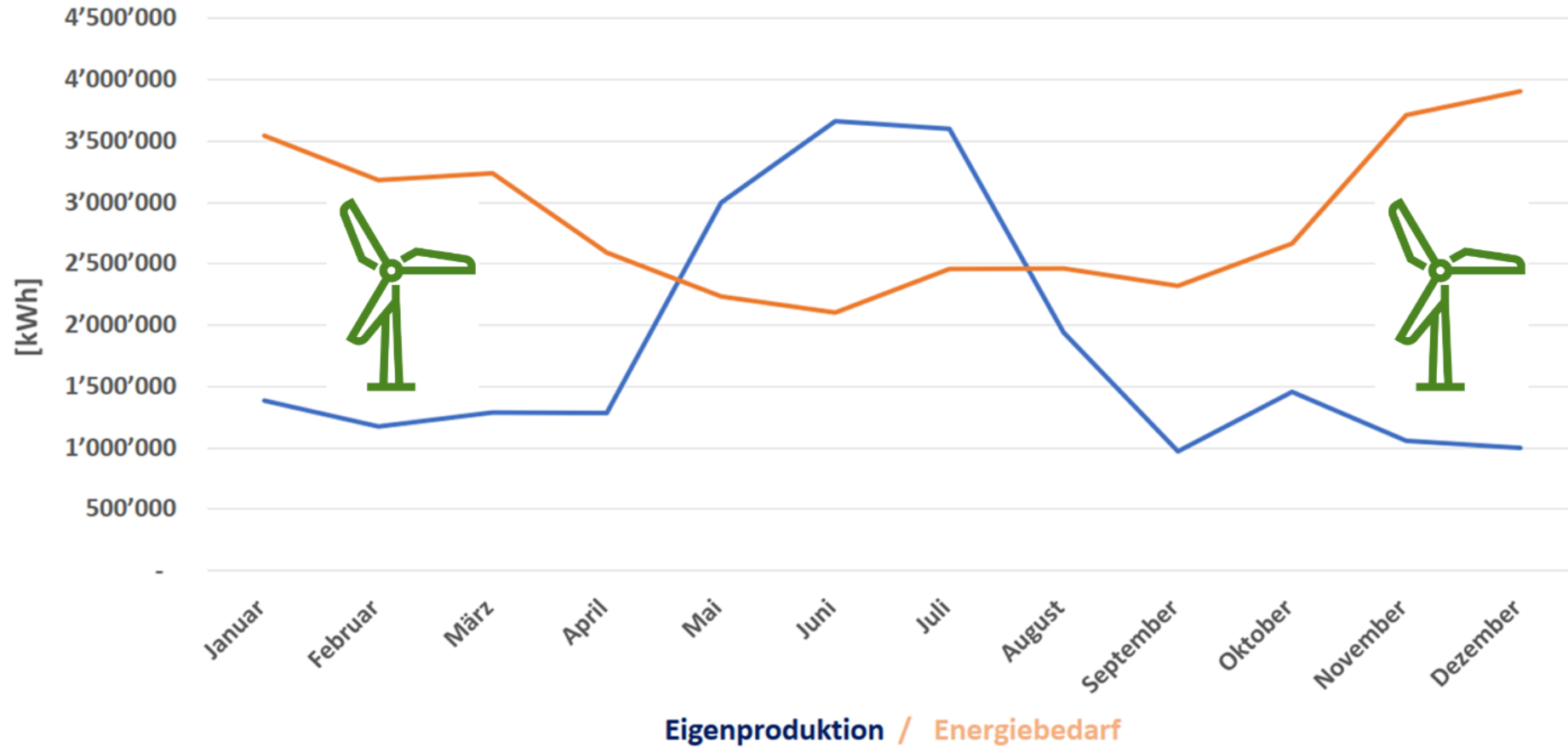
2010 / 2012 Extension du parc éolien de Gütsch avec trois éoliennes de 900 kW chacune / E-44 ENERCON



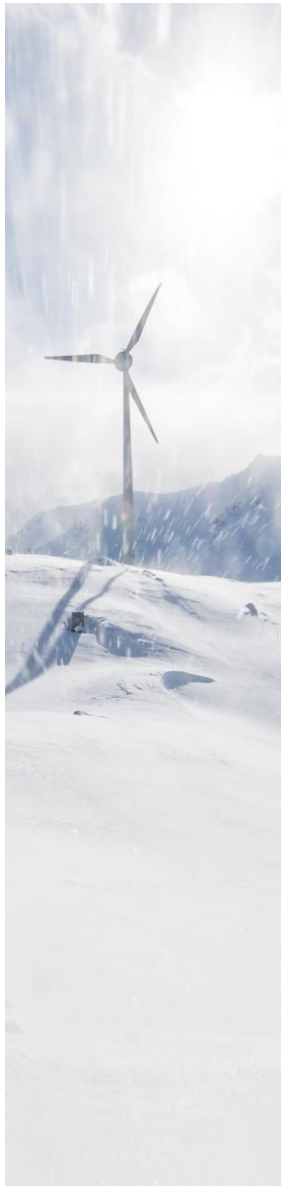
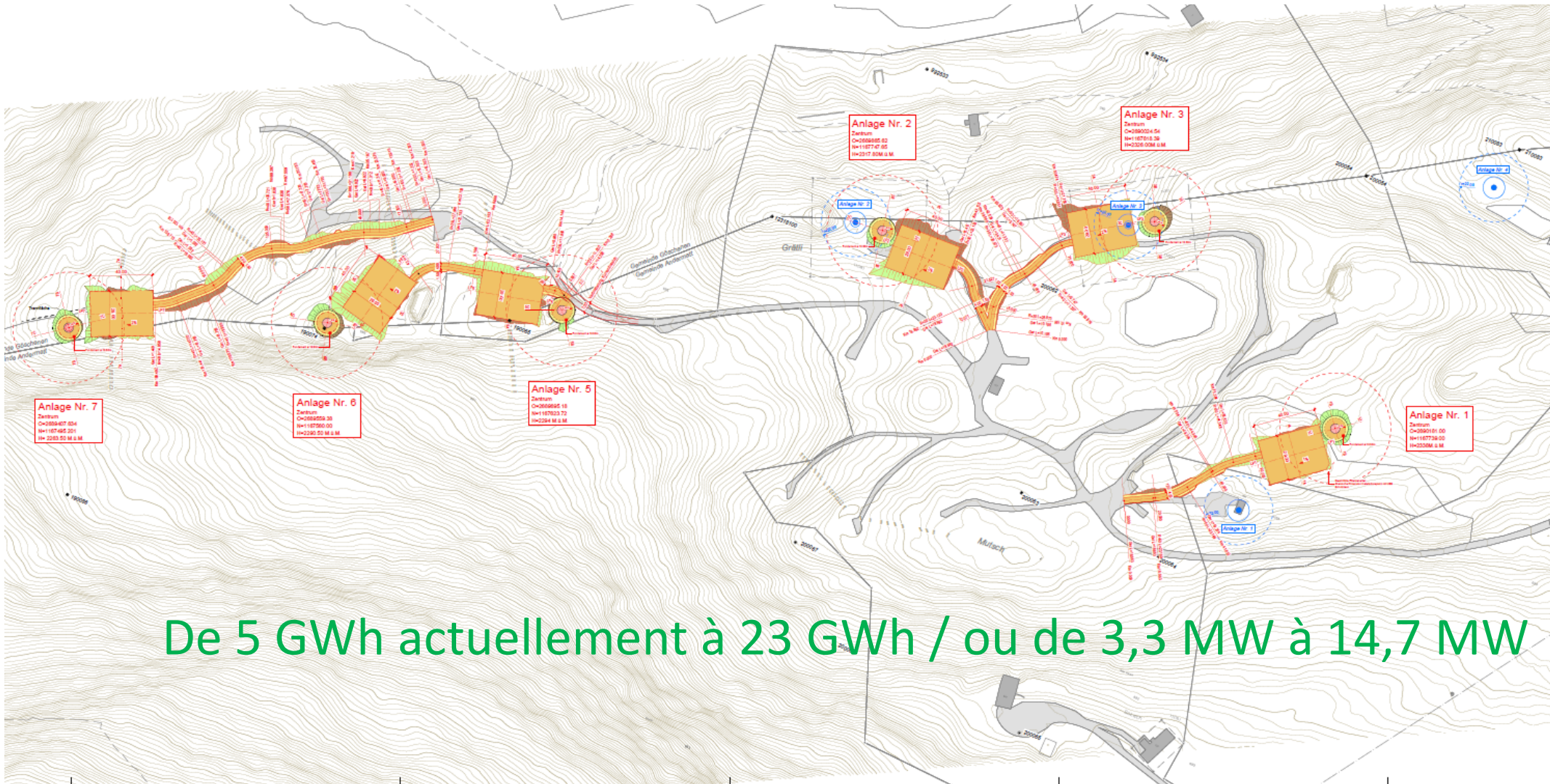
Évolution des besoins en énergie dans le réseau de distribution de l'EW Ursern



Comblent le déficit d'approvisionnement hivernal grâce à l'énergie éolienne

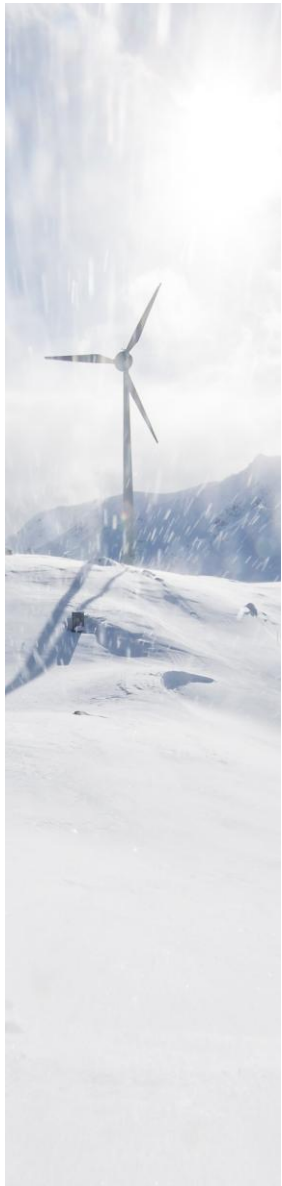


Projet de construction : extension du parc éolien de Gütsch



Processus de planification Procédure d'autorisation

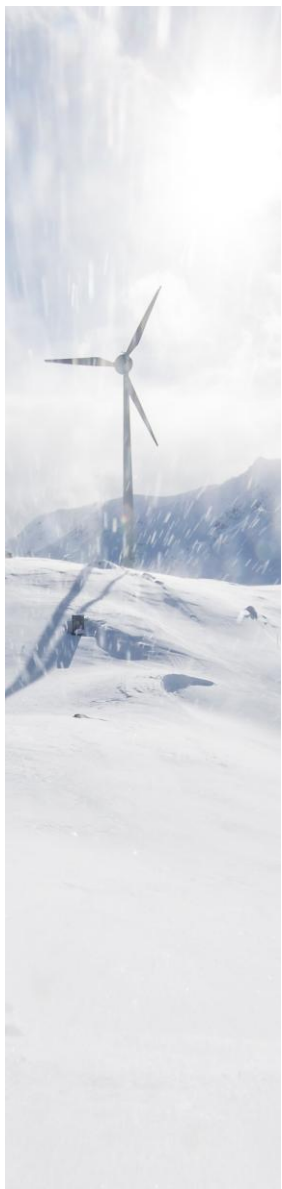
- Plan directeur / adaptation du plan directeur avec participation publique
- Pour les projets de plus de 5 MW, il a été exigé :
 - Étude préliminaire d'impact sur l'environnement
 - Étude d'impact environnemental principale avec cahier des charges
 - Rapport d'impact sur l'environnement avec mesures
- Plan d'affectation avec participation
- Planification de l'aménagement du quartier
- Dépôt de la demande de permis de construire
- Décision d'octroi du permis de construire
- L'ensemble des procédures pour deux territoires communaux distincts et les propriétaires



Processus de planification Procédure d'autorisation

- Plan directeur / adaptation du plan directeur aux conditions locales
- Pour les projets de plus de 5 MW, il a été exigé:
 - Étude préliminaire d'impact sur l'environnement
 - Étude d'impact environnemental
 - Rapport d'impact sur l'environnement
- Plan d'affectation
- Planification
- Dépôt
- Permis de construire
- Procédures pour deux territoires communaux distincts et
- Staires

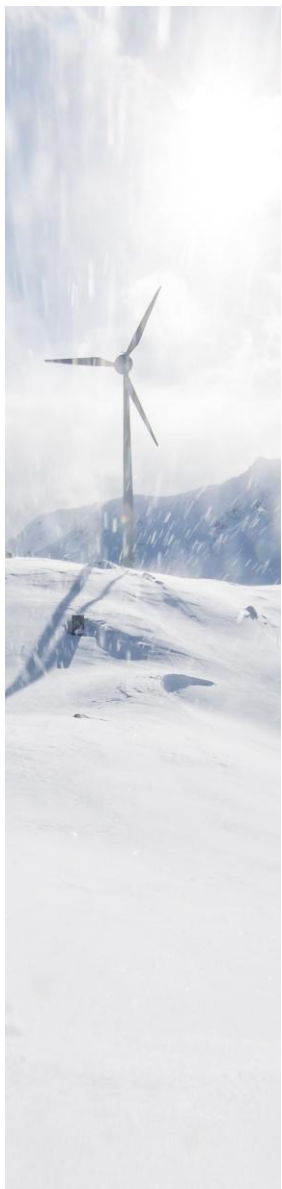
Présentation du projet aux autorités cantonales d'Uri le 1er juin 2022



Processus de planification Procédure d'autorisation

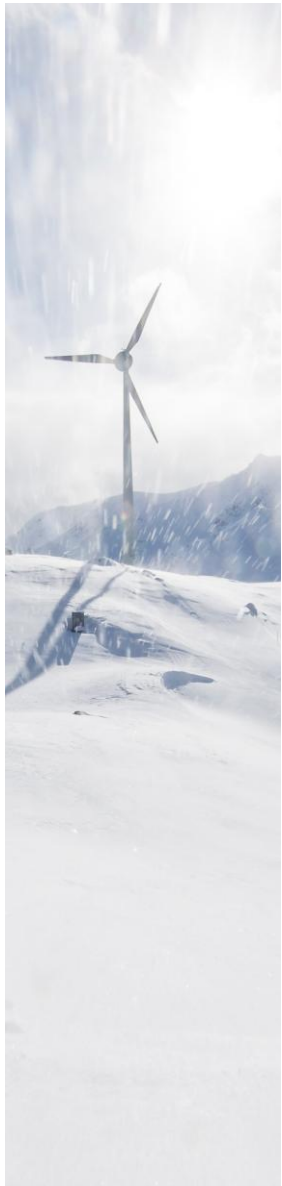
- Plan directeur / adaptation du plan directeur aux conditions locales
- Pour les projets de plus de 5 MW, il a été exigé:
 - Étude préliminaire d'impact sur l'environnement
 - Étude d'impact environnemental et social
 - Rapport d'impact sur l'environnement et les charges
- Plan d'affectation
- Planification spatiale
- Dépôt d'un permis de construire
- Procédure d'autorisation
- Procédures pour deux territoires communaux distincts et
- Représentants

**Permis de construire définitif
fin mai 2024**



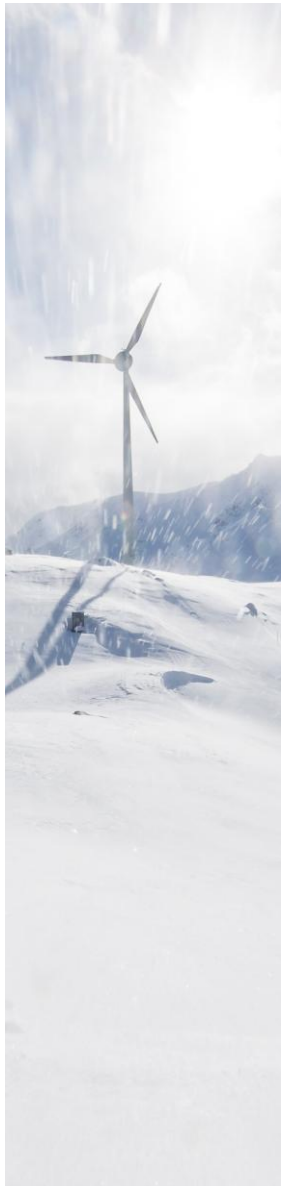
Conception technique / processus parallèle

- Définition de l'éolienne (taille, puissance, transport)
- Expertises – géologie – sol – sécurité sismique
- Expertise de rendement
- Autorisations – OFAC, Skyguide, Météo, DDPS
- Planification détaillée des travaux de génie civil (fondations, canalisations, voies d'accès, zones d'installation, etc.)
- Planification du raccordement électrique et de la connexion au réseau
- Expertise en matière de transport
- Appels d'offres
- Conclusion de contrats
- Etc.

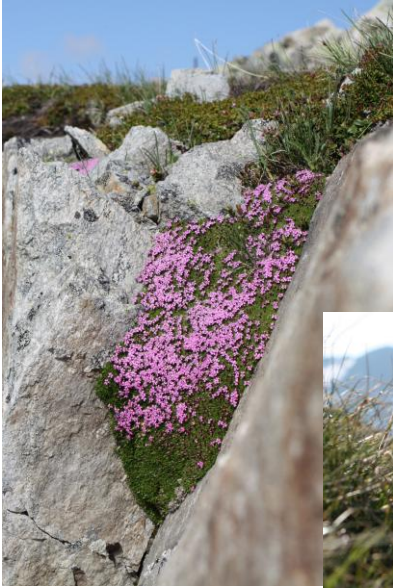


Quels sont les avantages de cette «mise en oeuvre accélérée» ?

- Condition préalable
 - Acceptation crédible et confiante de la part de la population locale
 - Une approche respectueuse de la nature à tout moment
- Dès le début, information et échange avec toutes les associations et organisations environnementales concernées
- Des informations sincères, fiables et transparentes partout où elles sont demandées
- Une communication convaincante, honnête et fiable
- Une collaboration étroite avec les autorités nationales, cantonales et communales
- Mesures de remplacement et de compensation durables et efficaces pour la faune, la flore et le paysage / rapport d'impact environnemental exhaustif



Une immense diversité de flore à protéger



... il en va de même pour la faune



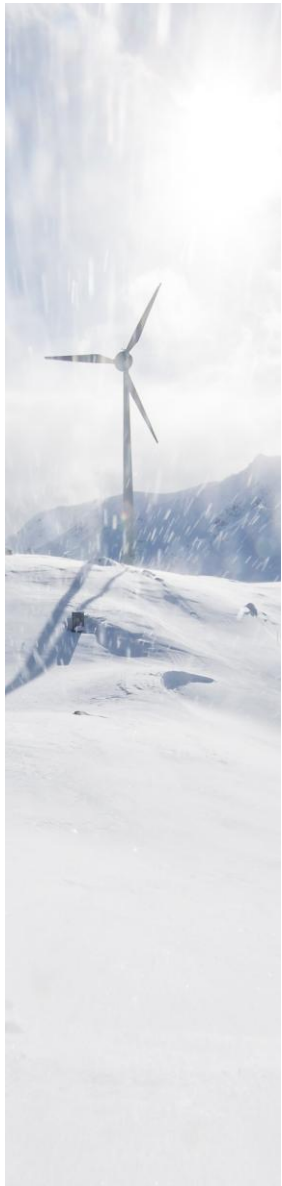
Mesures de compensation pour la flore

- Bilan des habitats sur les surfaces concernées par le extension du parc éolien
- Cartographie et évaluation selon système de points reconnu par des points négatifs
- Mesures de remplacement par compensation et rééquilibrage par une évaluation à points positifs

Protection Jonc clairsemé



Lutte contre la renouée des aulnes verts avec des moutons engadinois



Mesures de protection et de compensation pour les chauves-souris

- Conflits potentiels entre les chauves-souris et l'énergie éolienne
- Suivi à l'aide d'un détecteur d'ultrasons à large bande / enregistrements acoustiques
- Évaluation de l'activité des chauves-souris
- Mise en oeuvre du plan de coupure
- Créer une réserve forestière à une distance appropriée
- Surveillance contin



Une attention particulière doit être accordée au gypaète barbu en présence de planeurs thermiques

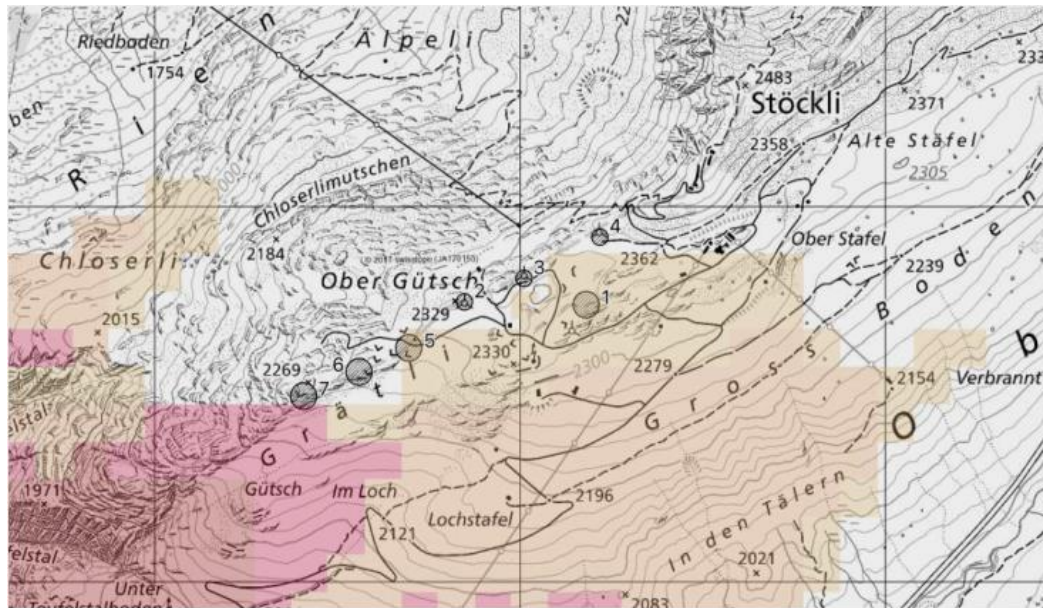
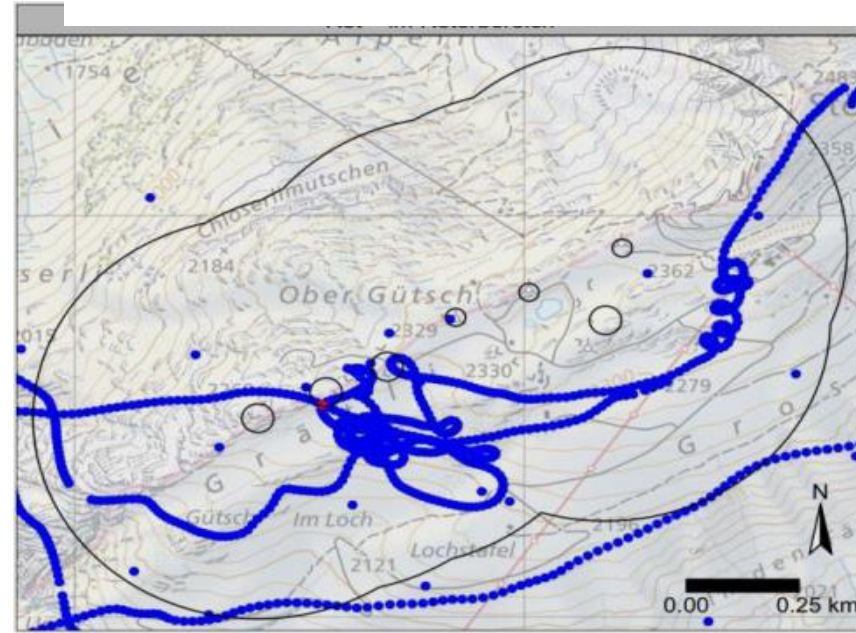
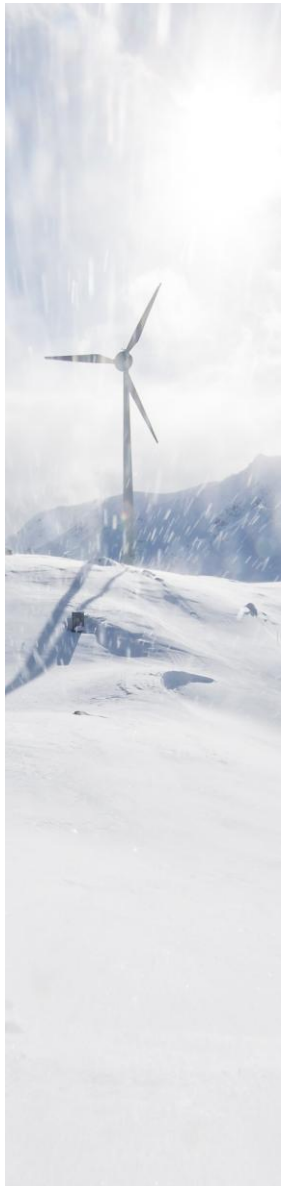


Abb. 11 Karte mit Risikozonen und bestehenden und geplanten Windenergieanlagen

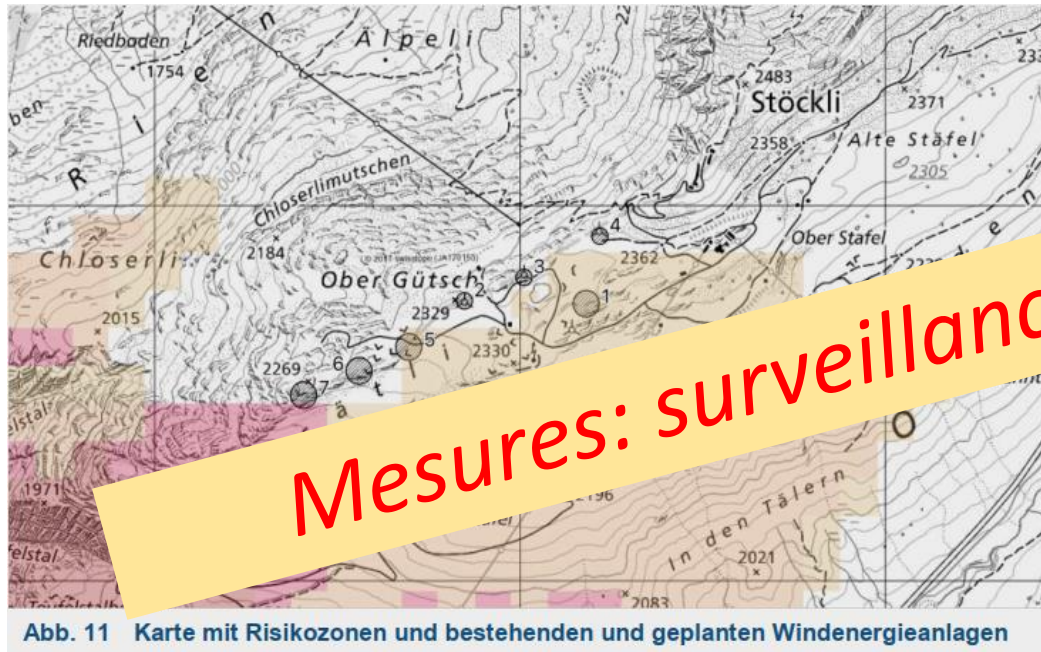
Zones à risque pour le gypaète barbu



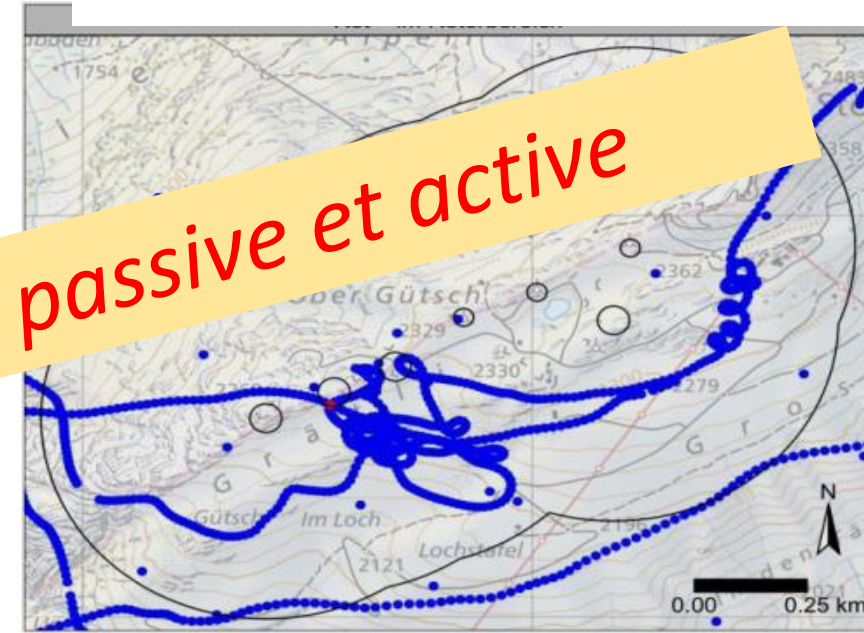
Gypaète barbu dans la zone de rotor



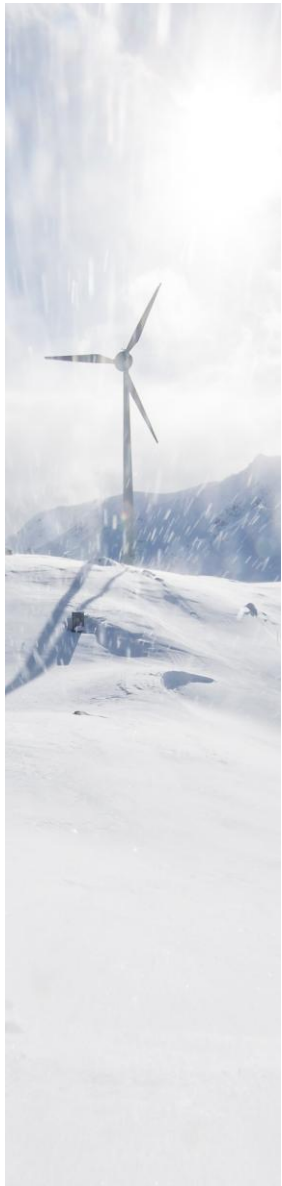
Une attention particulière doit être accordée au gypaète barbu en présence de planeurs thermiques



Zones à risque pour le gypaète barbu



Gypaète barbu dans la zone de rotor



Mesures de compensation en matière de protection du paysage et des oiseaux



Mesures de compensation en matière de protection du paysage et des oiseaux



Démolition de 6 km de ligne aérienne moyenne tension et remplacement par une ligne câblée enterrée



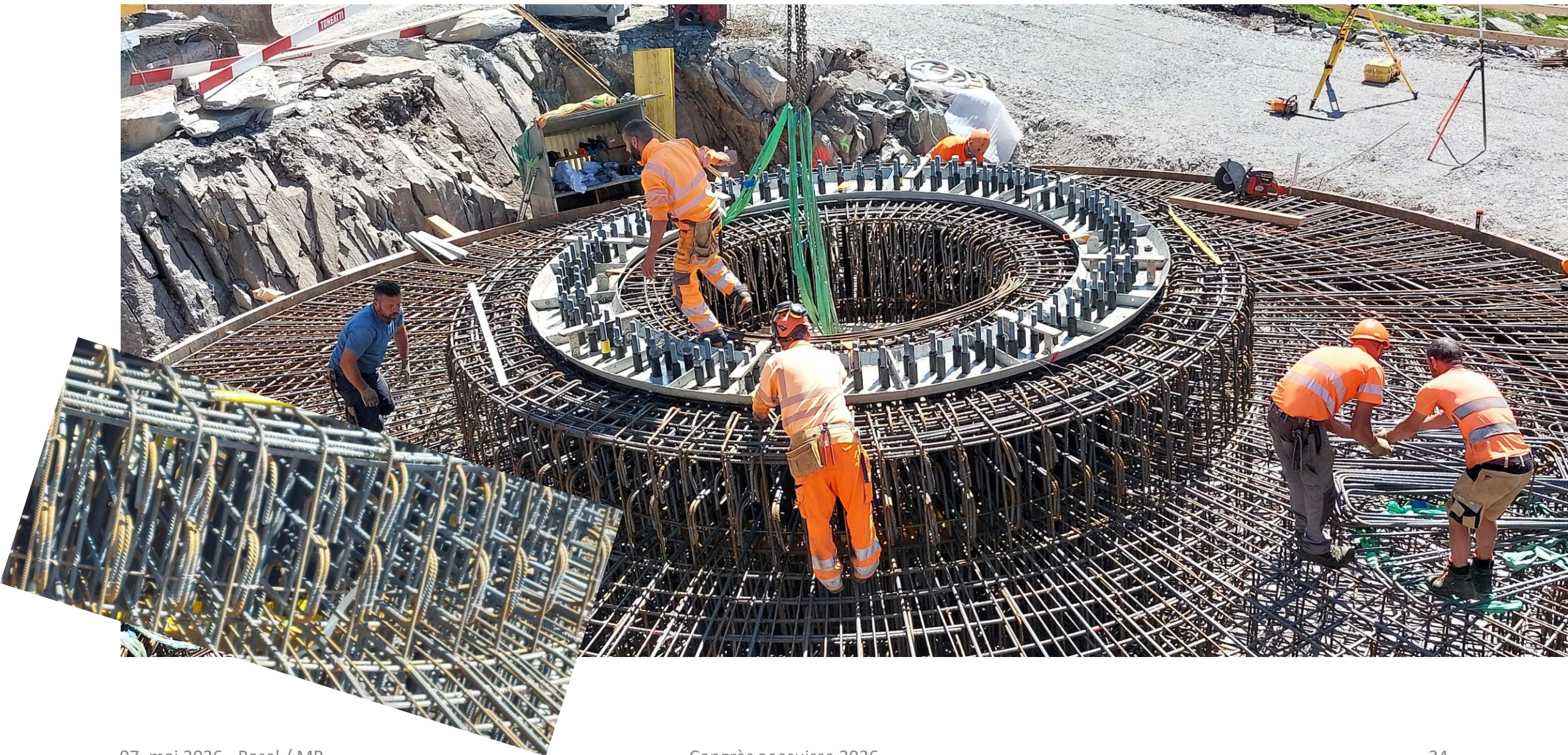


Pour conclure,
quelques impressions
sur la mise en œuvre
de mai à novembre 2025





















07. mai 2026 - Basel / MR



Congrès aeesuisse 2026



30















07. mai 2026 - Basel / MR



Congrès aeesuisse 2026



Merci beaucoup pour votre
attention